

Un changement d'echelle et un grand dessein

Autor(en): **Favez, Jean-Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =
Association Suisse des Professeurs d'Université**

Band (Jahr): **17 (1991)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-894168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un changement d'échelle et un grand dessein

par Jean-Claude Favez

Le discours que l'Université tient sur elle-même s'est passablement modifié en quelques années. Des thèmes non point inédits, mais nouveaux s'y développent, qui tous font référence à l'Europe. Ne concluons pas de ces effets incantatoires à un phénomène de mode. Ou plutôt essayons d'appréhender cette dernière comme une réalité sociale, sinon comme une volonté déjà en actes.

Ainsi de la mobilité des étudiants. Si la préoccupation des autorités fédérales portait au départ sur l'absence de contacts et d'échanges par-dessus la Sarine, c'est dans une perspective déjà européenne que les recteurs et présidents des Hautes Ecoles ont négocié en 1989 la convention dite de mobilité. Le message ultérieur du Conseil fédéral a lié sans vergogne l'effort de mobilité interne à l'adhésion de notre pays aux conventions du Conseil de l'Europe et au programme Erasmus des Communautés européennes. Notre participation active à ce programme donne donc maintenant une impulsion accrue aux accords de transfert d'unités capitalisables par discipline.

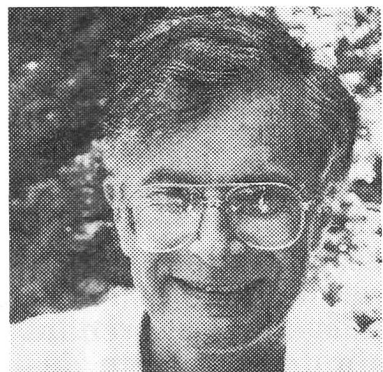
Ce que traduit la référence discursive à l'Europe, c'est donc le sentiment d'un changement d'échelle, dans nos Universités comme dans l'ensemble du pays, changement qui va relativiser et nos différences et nos forces. L'adoption d'un crédit-cadre fédéral de plus de 2 milliards de francs pour la recherche, et la préparation accélérée de la prochaine période de subventionnement fédéral pour les Hautes Ecoles, ont donc réactivé l'idée d'une certaine coordination de l'enseigne-

ment supérieur. Cette préoccupation n'est pas nouvelle. Elle est inscrite depuis 1968 dans la loi d'aide aux Universités. Mais elle est largement restée lettre morte jusqu'ici du fait de la complexité, de la diversité et de l'autonomie qui caractérisent notre système universitaire. Aussi les professeurs dans leurs chaires et les chercheurs dans leurs laboratoires et bibliothèques ont-ils, en général, réagi à ce problème avec une "prudente expectative", comme le disait malicieusement une fois un doyen de faculté.

Toutefois la malice pourrait bien avoir fait son temps, sous l'effet conjugué de l'échelle européenne et de l'impasse budgétaire croissante de nos Hautes Ecoles. Les cantons universitaires les uns après les autres plongent dans les chiffres rouges. Les autres aussi, qui estiment impossible d'aller au-delà de Frs 8 500.-- indexés par étudiant, prévus par le nouvel accord intercantonal. Les uns et les autres se tournent vers la Confédération, qui propose aux Chambres un effort important, de l'ordre de 2,2, milliards. Mais ce montant ne permettra pas d'atteindre le taux de subventionnement des Universités au niveau jugé nécessaire par les organes compétents comme le Conseil suisse de la science.

Le crédit-cadre est entré résolument dans l'ère de la recherche orientée avec ses six programmes technologiques prioritaires et la diminution de la part consacrée par le Fonds national à la recherche libre, malgré une croissance nominale non négligeable des moyens. La nouvelle version de la loi sur l'aide aux Universités (LAU) précise que la

Confédération favorise la mise en oeuvre d'une politique universitaire coordonnée qui tient également compte de la coopération internationale (article 1, 1er alinéa). Concrètement, cela signifie que l'aide fédérale sera, plus que par le passé, liée à



Jean-Claude Favez, né en 1938, originaire de Genève. Licence ès lettres, Genève 1961; certificat pédagogique pour l'enseignement secondaire, Genève 1962; doctorat ès lettres, Genève 1969. Maître au Collège, Genève 1963-1969; conseiller aux études, Faculté des lettres, 1967-1971; professeur extraordinaire, 1969-1972; professeur ordinaire d'histoire contemporaine, Genève, dès 1972; doyen de la Faculté des lettres 1974-1980; vice-recteur de l'Université 1983-1987; dès 1987, recteur.

Autres activités; Trésorier de l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe depuis 1982; Membre de plusieurs commissions d'experts de la Confédération, entre autres de la Commission fédérale pour la révision totale de la Constitution; Membre ex-officio, en tant que recteur, des Conseils de fondation des Instituts en relation avec l'Université, de la Conférence des recteurs des universités suisses, de la Conférence universitaire romande.

des finalités précises, comme cela a déjà été le cas pour l'informatique ou la formation continue. La Confédération tient les cordons d'une bourse de plus en plus indispensable; elle s'est donné, avec la création du Groupement de la science et

de la recherche au Département fédéral de l'intérieur, un instrument pour analyser, proposer et agir.

Les Universités peuvent ignorer pendant quelques années encore cette évolution. Elles peuvent choisir de se battre en ordre dispersé pour défendre les principes qu'elles considèrent comme essentiels, comme ceux de l'autonomie et de l'autogestion. Mais elles peuvent aussi chercher à préserver cette autonomie, garante de la liberté académique, en prenant elles-mêmes en main les changements nécessaires. La coordination, qui peut revêtir de multiples formes de partage du travail, d'harmonisation, de collaboration ou même de réunion des forces, ne se traduit pas à coup sûr par des économies, mais elle permet une meilleure utilisation des capacités et des moyens: elle crée la masse critique nécessaire, en termes d'étudiants, d'enseignants ou de moyens, dans le respect des règles d'une bonne émulation. L'adaptation permanente au changement, qui doit être le propre de l'Université, peut dès lors être financée, en partie, autrement que par l'apport de crédits nouveaux, comme nous l'avons pratiqué jusqu'ici presque exclusivement.

La perspective européenne, les difficultés financières et l'importante relève professorale des deux prochaines décennies sont des signes que personne ne peut négliger, pas plus les professeurs et les étudiants que les responsables politiques. Elles constituent également une occasion d'agir sur des bases nouvelles. Les tentatives de coordination n'ont en général jusqu'ici pas abouti non du fait de l'incompétence des hommes, mais parce que les institutions existantes et les procédures utilisées ne permettent pas d'aboutir. La planification universitaire fédérale, qui en est à sa 3e période, reste un exercice de l'esprit. La Conférence universitaire suisse, un forum de dis-

cussion. La Conférence des recteurs des universités suisses, un lieu amical de concertation, non de pouvoir. Le regard rétrospectif ne découvre qu'un grand gaspillage d'efforts et de temps. Nous devons avoir le courage de le reconnaître, car la loi d'aide aux Universités, dans sa version de mars 1991, ne propose rien de vraiment nouveau au plan institutionnel.

Les temps sont mûrs pour une initiative nouvelle et importante, qui peut prendre appui sur le Groupement de la science et de la recherche, tout en neutralisant les visées autoritaires qui l'inspirent. Cette initiative ne peut venir que des Universités romandes, qui ici pourront servir de modèle à la Confédération. Il existe, en effet, entre les quatre Universités romandes, auxquelles on peut joindre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, une grande similitude structurelle, une même perception européenne, qui est aussi celle d'une culture minoritaire, enfin une pratique déjà longue de collaboration qui, même réduite, n'est pas négligeable (cf. 3e cycle, IRRMA, convention Rhône-Alpes, etc . . .).

Au plan romand, les gouvernements cantonaux sont associés à la politique universitaire par l'existence de la Conférence universitaire romande, la CUR. Ils peuvent confier à cette Conférence, qui réunit les chefs de Départements de l'instruction publique et les recteurs, la mission de créer la *confédération universitaire romande*. J'emploie ce terme à dessein, car il ne saurait être question ici ni d'un campus commun, ni d'une institution unique, mais d'une volonté et d'une politique partagées par cinq institutions solidement ancrées dans leur terroir et leur histoire, ouvertes maintenant sur la coordination régionale, y compris transfrontalière, et la collaboration européenne et internationale.

Pour réussir cette confédération, il faut d'abord analyser les domaines possibles de coordination. Une telle entreprise, longue et délicate, ne peut être menée qu'avec l'aide d'experts extérieurs, qui du coup soumettront nos Universités à cette évaluation que nous pratiquons trop peu chez nous, comme le remarquait un rapport récent de l'OCDE, malgré l'excellent travail accompli indirectement sur ce plan par le Fonds national. Il faut ensuite une volonté politique, afin d'éviter les retours de manivelle comme celui qui assomma le projet de l'Ecole romande de pharmacie, volonté qui doit être celle des magistrats. Il faut, enfin, une conduite dans la réalisation du plan, réalisation qui prendra des années pour tenir compte des réalités humaines, et qui s'exercera avant tout lors des définitions de postes et des nominations. Cette conduite ne peut être assumée par les responsables au front, doyens et recteurs en exercice; elle ne peut être confiée qu'à un petit groupe de collègues animés d'une sage folie, jouissant de la confiance de leurs pairs et munis de pouvoirs limités, mais réels, comme on l'a dit du Conseil de l'Europe.

Utopie que tout cela, sans doute, mais utopie nécessaire. L'Université, qui est un lieu d'innovation et de jeunesse, est aussi une très vieille institution. Si elle veut vivre selon ses valeurs, elle doit également vouloir ses rêves. Au moment de passer la main, le rectorat, mieux que de banals souhaits, peut ainsi transmettre à ses successeurs une grande exigence, à la hauteur de leurs compétences. Il peut ainsi redire sa confiance dans les étudiants qui se préparent à la relève. Il peut ainsi réaffirmer sa foi dans les exigences de liberté et de vérité qui fondent le travail de l'Université.